

Zeitschrift: Arbido

Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek Information Schweiz

Band: 12 (1997)

Heft: 3

Artikel: Journée d'information SIGEGS à Lausanne, 21 novembre 1996 : compte-rendus des débats d'ateliers

Autor: Blaser, Christophe / Mincio, Danielle / Jaquet, Martine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-770327>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNÉE D'INFORMATION SIGEGS À LAUSANNE, 21 NOVEMBRE 1996

Compte-rendus des débats d'ateliers

(cf. ARBIDO 2/97)

Atelier «Films et photographies»

En guise de préambule, la politique du Musée de l'Elysée en matière de conservation et de restauration est rapidement évoquée. Emanant d'un musée, cette politique diffère de celles d'autres institutions qui conservent des archives et s'intéressent à la photographie en tant que support de l'information. Pour une institution comme le Musée de l'Elysée, il est impératif de prendre en considération la photographie pour elle-même, pouvant témoigner de l'histoire du médium, des usages des photographes, des techniques appliquées dans la fabrication de l'image, bref de prendre en compte la réelle dimension de la photographie comme représentation et objet.

Une des premières conséquences qui résultent de ce double statut a trait à la nécessité de définir deux catégories de photographies :

- ◆ celles qui se distinguent par des qualités artistiques, scientifiques ou de rareté, comme épreuves d'auteurs, originales ou anciennes. En tant qu'objets précieux, elles sont classées dans les collections.
- ◆ celles dont l'intérêt provient d'abord de l'information dont elles sont le support, mais qui peuvent être des tirages récents, des retirages ou des contretypos. Précieuses à plusieurs égards, bien que ne présentant souvent pas le caractère rare des originaux, elles sont rangées dans les fonds.

La première catégorie de photographies fait l'objet de mesures de conservation et de restauration prioritaires. Il faut tenir compte de facteurs divers comme l'instabilité du processus chimique et la fragilité des supports métal, verre, papier ou comme la prise de conscience relativement récente de la richesse d'un patrimoine vieux de plus de cent cinquante ans et la nécessité de rattraper le temps perdu.

En ce qui concerne la restauration, le Musée de l'Elysée peut faire état de l'expérience accumulée depuis six ans avec la Fondation Suisse pour la Restauration et la Conservation du Patrimoine Photographique à Neuchâtel. Après avoir envisagé dans un premier temps de créer son propre atelier de restauration, le musée a par la suite opté pour un partenariat qui lui semblait en effet garantir une plus grande souplesse et présenter certains avantages sur le plan économique, un centre de compétences comme Neuchâtel permettant une meilleure répartition

des coûts et des savoir-faire. Mandat a été confié à la fondation de :

- ◆ mettre sur pied une politique de conservation
- ◆ conseiller le musée sur les priorités en matière de restauration
- ◆ restaurer les collections du musée
- ◆ conseiller le musée sur l'achat de matériel.

Cette option s'est révélée payante pour le musée qui a pu affecter à la restauration les ressources qui normalement auraient dû être consacrées à l'achat et à l'entretien d'un atelier. Mais elle a aussi favorisé le développement d'une structure partenaire sur laquelle peuvent aujourd'hui s'appuyer plusieurs institutions nationales.

Ce point de vue d'institution a été débattu par les participants qui se sont interrogés sur le bien fondé de certains choix. La décision qui aboutit à la sélection d'objets de collection repose-t-elle sur des critères objectifs ? Quels sont ces critères ? Qu'adviert-il des photographies qui ne sont pas retenues dans la sélection, de leur conservation et de leur restauration ? Un musée comme celui de l'Elysée ayant pour vocation de promouvoir la photographie, en particulier dans ses rapports à l'art contemporain, la restauration ne risque-t-elle pas de se voir subordonnée à des impératifs promotionnels (on restaure en priorité des photographies destinées à être exposées) ? De ce point de vue, musées et archives ont peut-être des règles de mise en valeur différentes.

Il semble évident que si la conservation physique relève de la compétence de chaque institution, il en va différemment dans le domaine de la restauration. Les institutions ont intérêt à s'entendre sur des politiques et des budgets communs. Dans ce domaine, la décentralisation semble à l'ordre du jour et il apparaît souhaitable d'aller vers la constitution de centres spécialisés indépendants comme la Fondation Suisse pour la Restauration et la Conservation du Patrimoine Photographique pouvant mettre l'expérience qu'ils ont accumulée au service de tout le monde et compter sur des équipes stables et répondant aux exigences scientifiques. La pratique artisanale est révolue. Il faut tendre à créer un environnement favorable aux investissements scientifiques et aux échanges d'informations. A ce niveau, la SIGEGS a un rôle organisateur à jouer.

Christophe Blaser, Musée de l'Elysée



Atelier-débat autour du concept PAC de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne

Au cours de la matinée, Hubert Villard, Directeur de la Bibliothèque cantonale et universitaire vaudoise a présenté la philosophie du système de conservation à niveaux appliquée par sa bibliothèque. Pour lancer la discussion, nous avons présenté les aspects pratiques du système en rappelant quelques points de base du concept élaboré par la BCU/L.

- ◆ A chaque exemplaire de chaque document est attribué un niveau de conservation
- ◆ A chaque niveau de conservation correspondent des règles et des critères précis de préservation et de conservation (élection, traitement physique, stockage, diffusion, reproduction, restauration, passage)
- ◆ Le niveau attribué à un document peut être modifié
- ◆ Cinq niveaux sont possibles (de 0 à 4 de la conservation pour l'éternité à la non-conservation)
- ◆ La mention du niveau de conservation figure dans les catalogues et sur le document
- ◆ L'utilité et la validité du système
- ◆ Qui peut utiliser le système

Cette présentation s'est terminée par un rapide survol du contenu spécifique de chaque niveau de conservation pour les collections de la BCU/L.

Un premier tour de table permet de reconnaître un intérêt indéniable au système de la conservation à niveaux. Les questions précises ont trait à des points d'organisation pratique notamment au niveau de l'attribution des priorités d'action.

L'attribution des niveaux est prioritaire et fait désormais partie des tâches courantes des bibliothécaires de la BCU/L. Cette activité n'empêche nullement la mise sur pied et l'exécution d'actions ponctuelles de préservation et de conservation (restauration de chef d'œuvres, campagne de sensibilisation des usagers, microfilmage, création de supports de substitution).

Une autre question importante fut celle de l'acceptation du principe même de la conservation à niveaux différenciés par les bibliothécaires. L'expérience de Lausanne montre que les réticences ont pu être vaincues par une sensibilisation de l'ensemble du personnel de la bibliothèque aux problèmes spécifiques de la conservation et par une formation suivie des bibliothécaires. Après un an d'expérience, un bilan réalisé avec les praticiens a permis d'ajuster quelques définitions notamment au niveau de la sélection des documents de niveau 4 (non-conservation).

Le problème des locaux de stockage est soulevé. Est-il nécessaire d'avoir des locaux strictement différenciés avant d'envisager l'attribution des niveaux de conservation ?

D'après l'expérience de Lausanne ce n'est pas indispensable. Par contre, il est important d'avoir une bonne connaissance de l'état climatique (température et humidité) des locaux de stockage dont on dispose et d'en assurer une surveillance régulière à l'aide de thermohygromètres. A Lausanne, il n'a pas été nécessaire de procéder à des déménagements en masse de collections. Les magasins de stockage de Dorigny (construction achevée en 1982) présentent des conditions climatiques satisfaisantes pour des ouvrages jusqu'au niveau 1 de conservation. Les ouvrages précieux et les manuscrits sont conservés dans des réserves construites comme des abris de biens culturels. Il a fallu néanmoins y apporter quelques améliorations mineures en rajoutant, en raison de la proximité du lac, des déshumidificateurs pour compléter l'action de la climatisation générale du bâtiment. La majorité des ouvrages qui se trouvent en libre-accès (conditions climatiques instables par définition en raison de la présence quasi permanente des usagers) sont des exemplaires de consommation courante (niveau 3) pour lesquels il n'est pas nécessaire d'avoir des locaux parfaits.

La préservation et la conservation à niveaux n'implique pas d'avoir des conditions climatiques optimales dans tous les locaux de l'institution. Elle permet une gestion différenciée et optimale des locaux dont nous disposons.

Couplé au système du silo à livres, ce système permet également de gérer les espaces de stockage. Les ouvrages de consommation courante sont, en fonction de leur utilité décroissante pour nos usagers, retirés de la circulation immédiate (passage du libre-accès au magasin) jusqu'à une circulation différée (passage au libre-accès au silo à livres). La place est ainsi disponible pour les ouvrages à conserver à long terme.

Les participants au débat se demandent ce qu'il en est du microfilmage des quotidiens. Hubert Villard présente les opérations déjà réalisées à la BCU/L (24 heures et Le Matin en collaboration avec Edipresse), rappelle l'inventaire en cours au niveau suisse des besoins en matière de microfilmage des périodiques et l'importance de la centrale ERROM qui informe et délivre des copies des microfilms des documents imprimés déjà réalisés en Europe. Il met l'accent sur les clefs de voûte de toute politique de conservation et préservation que sont la coopération et le partage du travail entre les institutions ayant en charge la conservation d'une part du patrimoine écrit que ce soit à un niveau local, régional, national ou international.

L'agressivité des colles des étiquettes a toujours posé un problème pour les ouvrages même de consommation courante surtout dans un système qui permet le passage à un niveau de conservation supérieur. M. Strelbel nous apprend qu'il a réalisé une étude qui lui a permis de

trouver le produit correspondant à nos exigences en la matière.

En conclusion, les participants à cet atelier ont constaté que le concept de la préservation à niveaux réalisé par la BCU/L est encore trop peu connu et qu'il mériterait d'être plus largement diffusé pour susciter au niveau régional et national des collaborations au niveau de la préservation du patrimoine écrit. Madame Pyott s'est

proposé de traduire en allemand le document de présentation du système qui a été remis à tous les participants à cette journée.

Danielle Mincio

*Responsable du groupe PAC
de la Bibliothèque cantonale et universitaire,
Lausanne*

Atelier consacré aux cartes et aux plans

L'atelier consacré aux cartes et aux plans a mis en évidence une curiosité à l'égard des autres institutions et l'expression du souhait d'échanges d'informations sur leurs pratiques, débordant rapidement la stricte question des cartes et des plans. Ces échanges, enrichis par la présence d'une participante venue de Paris, ont porté notamment sur les questions de l'achat éventuel de fonds ou encore la nécessité de leur épuration.

Du point de vue de la conservation, l'accent a été mis sur deux aspects: premièrement la nécessité d'opérer une conservation préventive grâce aux conseils de restaurateurs; deuxièmement, la question de l'établissement de normes concernant les supports et les techniques de reproduction qui permettraient d'archiver des documents durables (type de support/papier pour l'impression des livres, pour les documents administratifs versés

aux archives, pour les concours d'architecture, etc.). Le rôle de SIGEGS pourrait être de favoriser l'adoption de telles normes. D'autre part, son utilité est reconnue pour son rôle d'expertise et de mise au point de plans catastrophes. La nécessité de disposer d'une information fiable sur les produits offerts sur le marché a été mise en évidence par les participants: SIGEGS devrait jouer là un rôle essentiel. La demande d'informations concerne l'évaluation fiable des produits sur le marché, afin d'éviter que les petites institutions soient, en raison parfois d'un manque d'indépendance dans le choix des fournisseurs, à la merci de ceux-ci et de leurs promesses. Un label «fourniture officielle» pourrait permettre de responsabiliser les fabricants et d'obtenir une garantie de leurs produits qui les engage formellement.

Martine Jaquet,
*collaboratrice scientifique Archives
de la Construction moderne, EPFL*

Atelier consacré aux «Nouveaux supports»

L'atelier «Nouveaux supports» a connu une affluence à la mesure des interrogations et des espoirs que ceux-ci soulèvent. Pour les historiens, les archivistes, pour les responsables du patrimoine la question n'est pas nouvelle, mais elle impose désormais sa présence dans le registre de leurs préoccupations quotidiennes. Les administrations reçoivent de leur correspondants des informations numérisées, stockées sur des supports inconnus par le passé; elles génèrent des masses de documents, dont beaucoup n'ont pas d'autres supports que les machines qui servent à les créer. Des artistes produisent des œuvres cybernétiques.

L'information est désormais disponible dans une forme nouvelle qu'il faut situer entre l'imprimé et l'image animée; le format au moyen duquel on «crée» des documents à destination du réseau Internet permet en effet de surmonter à la fois les inconvénients du support papier, dont il faut tourner les pages et ceux des supports audio-visuels dont il faut dérouler les séquences. L'information numérique est reproductive indéfiniment sans que les copies ne soient affectées d'aucune perte. Elle s'offre avec des densités d'information jamais vues jusqu'ici, qui représentent un intérêt potentiel gigantesque et inédit.

C'est peu dire que l'enthousiasme est à l'ordre de jour, et que le discours grognon et réactionnaire est déplacé. Pourtant, la confiance n'est pas de mise du point de vue de nos professions. Si les possibilités théoriques et techniques ne sont pas à mettre en doute, il faut souligner les problèmes industriels commerciaux et de diffusion des connaissances techniques.

Force est de constater qu'il n'existe pour le moment aucune norme technique reconnue universellement et prise en compte par les législations pour décrire les conditions d'écriture et de stockage de ces données. Les informations fiables disponibles sur la pérennité des supports sont préoccupantes, elle font état de leur extrême fragilité et de durée de vie extrêmement réduites, quoiqu'en dise la réclame commerciale.

Au point de vue de l'archivage historique et de la conservation de longue durée, les solutions nécessitant une médiation instrumentale demeurent inacceptables par principe. La question qui se pose donc est celle du transfert de l'information sur des supports analogiques, elle implique que les créateurs de documents soient associés étroitement au processus de tri et de sélection de ce qui est appelé à être archivé.

Pierre A. Frey,
conservateur des Archives de la construction moderne